

## **Le développement de la presse, axe prioritaire de la politique de Catherine Tasca**

Lors de l'assemblée de l'association des éditeurs européens (ENPA) Catherine Tasca a assuré qu'elle entendait faire du développement de la presse un des axes prioritaires de sa politique. Parmi les dossiers qu'elle s'apprête, après consultation, à ouvrir, la ministre a évoqué la protection de la propriété intellectuelle. Encourageant « la négociation d'accords collectifs », Catherine Tasca a annoncé par ailleurs qu'elle entendait poursuivre son action dans deux directions : « la première consiste à accélérer l'utilisation de procédés techniques limitant les risques de piratage. La seconde consiste à imposer le principe d'une rémunération pour toute réutilisation des contenus en ligne ». S'interrogeant sur la méthode à adopter : « faut-il le faire éditeur par éditeur ou les éditeurs dans leur ensemble doivent-ils proposer un système commun ? », la ministre a assuré qu'elle initierait « pendant la présidence européenne une réflexion sur ce thème ».